

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

2 novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

2 novembre 2023

Nombres de conseillers

en exercice : 15

présents : 12

votants : 13

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, MARDI 7 NOVEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. COLIN, M. BELFORT, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, Mme EL KRIMI, Mme GUYON, M. JOUSSE, M. OLLIVIER

Absents excusés : M. BARRIER donne procuration à M. Fabien LECERF,
M. FIMIEZ
Mme JODEAU BELOTTI

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LE DRÉAU

3. Financement de la classe de neige

Délibération DE02-07112023

Le séjour classe de neige aura lieu sauf annulation du 17 au 28 mars 2024.

Il reste 295,00 euros à verser par les familles qui sont concernées par ce séjour.

Afin de permettre aux familles un étalement de la somme restant à verser, la mairie propose de mettre en place un paiement en 3 fois par prélèvement (mode privilégié) ou par chèque comme réparti dans le tableau ci-dessous :

295€				
Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024
100€		95€		100€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

– D'autoriser l'encaissement de la participation des familles auprès de la mairie tel que défini ci-dessus,

– De prévoir le remboursement par la mairie aux familles si le séjour n'avait pas lieu.

Les familles régleront les dernières mensualités après le voyage car c'est la mairie qui règlera la totalité de la facture. Les familles en difficulté seront prises en charge par la commission CCAS afin de trouver une aide adaptée à leur situation.

Après en avoir délibéré, la présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 13 novembre 2023

Le Maire
Martine COUET

La secrétaire de séance
Sylvie LE DRÉAU

